

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITE D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE RANDOEGNE

COPIE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX										
Le Temple, La Croix, ...	La Glacière, Niraude, ...	Darmona, Pradoussy,	Les Toules, Cadettes	Les Tovachières	Torrent, Lonz-bas, Les Cre	Clos du Boc bas, Pramonlany	Les Marcons, Les Aucheleis	Les Varroux, Zillavau	La Gofra, Le Clos Crevais	Tovachit, Les Crevais
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
12.4	4.4	0.3	1.8	4.7	4.6	5.1	1.7	1.6	1.3	1.5

CEPAGES BLANCS

Surface en ha

Cépages précoces à très précoces

Gewürztraminer								V		
Müller-thurgau		V								
Doral (P à 1)										

Cépages de 1ère époque à 1 à 2

Chardonnay	V	VV	VV		VV					
Chasselas	VV	V	VV	VV	VV	VV	V	V	VV	VV
Savagnin blanc (1 à 2)	V		V	V	V	V	V	V	VV	V
Pinot gris	VV	V	VV	VV	VV	V	V	V	VV	V
Muscat (1 à 2)	VV	V	V	VV	V	V	V	V	V	X
Pinot blanc	VV	V	V	VV	VV	V	V	V	V	X
Sylvaner (1 à 2)	VV	X	V	VV	VV	V	V	X	X	X
Sauvignon blanc (1 à 2)			V							

Cépages de 2ème époque et 2 à 3

Amigne (2 à 3)	V									
Gouais (2 à 3)					V					
Humagne blanc	VV			VV						
Réze	VV			VV				X		
Vioignier		V				V				
Riesling		V	V							

Cépages de 3ème époque

petite Arvine	VV GC			VV GC	V	V		X		
Marsanne blanche	VV GC	V		VV GC		V				
Roussanne					V					

Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:

Cépage Grand Cru	V V GC
Cépage adapté	V V
Cépage autorisé	V
Cépage mal adapté	X
Cépage interdit	XX

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITÉS D'ENCÈPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE RANDOGNE

COPIE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCÈPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX										
Le Templo, La Croix, ...	La Glacière, Niraude, ...	Damona, Pradoussey,	Les Toulles, Cadettes	Les Touchières	Torrent, Lonz.bas, Les Cre	Clos du Boc bas, Pramontany	Les Marcons, Les Achelets	Les Varroux, Zillavau	La Gotra, Le Clos	Tovachit, Les Crevais
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
9.0	2.4	6.7	4.6	1.3	4.8	6.3	3.5	4.3	1.9	4.9
Cépages précoces à très précoces (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)										
Regent (P à TP)	V									
Cépages de 1ère époque et 1 à 2 (Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)										
Diolinoir (1 à 2)	VV				V		V			
Gamay	VV	V	VV	VV	VV	VV	VV	V		V
Gamaret	VV	V	V	VV	VV	VV	V	V		V
Pinot noir	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV	VV
Galotta			V							
Cépages de 2ème époque et 2 à 3 (Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)										
Ancellotta (2 à 3)	VV							V		
Cabernet franc	VV			V						
Merlot	VV				VV	VV			X	
Syrah (2 à 3)	VVGC	VV			V					
Carminoir (2 à 3)	V									
Cépages de 3ème époque (Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)										
Cornalin du Valais	VVGC			VVGC	V	V				
Humagne rouge	VV	V	V	VV	V		X			
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007: Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)										
Cépage Grand Cru	V V GC									
Cépage adapté	V V									
Cépage autorisé	V									
Cépage mal adapté	X									
Cépage interdit	X X									

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.